



First Nations
**FINANCIAL
MANAGEMENT
BOARD**

**LE CONSEIL
DE GESTION
FINANCIÈRE** des
Premières Nations

A large, semi-circular graphic element on the right side of the cover. It is divided into two sections: a yellow upper section and a red lower section. The yellow section contains a faint, textured image of a traditional Indigenous structure, possibly a tipi or a similar dwelling. The red section contains a faint, semi-transparent image of a woman in traditional Indigenous dress, seen from behind, with her long, flowing skirt and intricate headpiece. The overall design is modern and culturally significant.

**RAPPORT
ANNUEL
2018-2019**



*Miser sur
l'avenir*

TABLE DES MATIÈRES

Notre mission et nos valeurs	4
Notre mandat	5
Aperçu du CGF	7
Message du président exécutif.....	8
Message du chef des opérations.....	9
Conseil d'administration.....	10
Équipe de direction et comités du conseil d'administration du CGF.....	11
Secteurs d'activité	12
Message de la directrice, Développement des marchés, lois sur l'administration financière et relations avec la clientèle.....	13
Message de la directrice, Développement de la capacité et intervention.....	14
Message du directeur, Normes et certification.....	15
Message de la directrice, Services intégrés.....	16
Loi sur la gestion financière des premières nations.....	18
Accomplissements en 2018-2019.....	19
Répartition de nos clients.....	20
Reconnaissance des Premières Nations ayant obtenu la certification du système de gestion financière ...	22
La Première Nation Wasauksing reçoit le certificat du SGF.....	24
Mistawasis, première en Saskatchewan à obtenir la certification du SGF.....	25
Outils et ressources.....	26
Projet pilote de prévention des manquements.....	28
Congrès « Les Premières Nations montrent la voie à suivre ».....	30
Mise à jour sur le Projet relatif à la gouvernance.....	31
Mise à jour sur la subvention de 10 ans.....	32
Modifications législatives.....	34
Explorer et établir de nouveaux horizons.....	35
Les Premières Nations du Canada vont de l'avant.....	36
La direction que nous prenons.....	38
Portrait financier de 2018-2019.....	40
États financiers.....	41

Notre mission et nos valeurs

Notre mission

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (le « CGF ») fournit aux Premières Nations les outils et l'encadrement nécessaires pour faire en sorte que leur système de gestion financière inspire un sentiment de confiance qui favorise le développement économique et communautaire.

Nos valeurs

Nous croyons que les valeurs fondamentales ci-dessous sont essentielles pour guider les travaux du CGF.

INTÉGRITÉ

Comme le CGF établit les normes énoncées dans la LGF, l'**intégrité** revêt une grande importance pour notre organisation.

PERTINENCE

Faire preuve de **pertinence** en ce qui a trait à la qualité et au caractère approprié afin de répondre aux besoins actuels des Premières Nations.

RÉCEPTIVITÉ

Capacité du CGF de **réagir** promptement et avec efficacité pour la prise de décisions.



Notre mandat

La Loi sur la gestion financière des premières nations (la « LGF ») établit le mandat suivant pour le CGF (paragraphe 49 et 50) :

- » aider les premières nations à développer la capacité nécessaire au respect de leurs engagements en matière de gestion financière;
- » aider les premières nations à traiter avec les autres autorités administratives en matière de gestion financière, notamment dans les domaines de la reddition de comptes et de la responsabilité fiscale partagée;
- » aider les premières nations à développer, mettre en œuvre et améliorer les liens financiers avec les institutions financières, les éventuels associés et les autorités administratives pour assurer le développement économique et social des premières nations;
- » mettre au point et appuyer l'application de critères généraux à l'égard de l'établissement de cotes de crédit pour les premières nations;
- » fournir des services d'examen et de vérification en matière de gestion financière des premières nations;
- » fournir des services d'évaluation et de certification en matière de gestion et de rendement financiers des premières nations;
- » fournir des services de surveillance en matière de gestion et de rendement financiers des premières nations;
- » fournir des services de cogestion et de gestion des recettes locales;
- » fournir des services de recherche en matière d'orientations, des services d'examen et d'évaluation ainsi que des conseils concernant l'élaboration des arrangements fiscaux entre les premières nations et les autres autorités administratives.
- » établir les normes par rapport à ce qui suit :
 - le format et le contenu de la Loi sur l'administration financière d'une Première Nation (art. 9 de la LGF);
 - l'approbation des lois sur l'administration financière qui sont conformes aux normes;
 - la certification du système de gestion financière et du rendement financier d'une Première Nation (art. 50 de la LGF);
 - la présentation de l'information financière (art. 14 de la LGF).



Dans le cadre de son mandat, le CGF a concentré ses efforts sur la gestion des manquements, sur les systèmes de gouvernance et sur la subvention de 10 ans au cours de l'exercice 2018-2019. Ces sujets sont abordés plus loin dans le présent rapport annuel.

Gestion des manquements – Le CGF travaille en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations (l'« APN ») et le gouvernement du Canada pour élaborer une nouvelle approche de la gestion des manquements fondée sur une nouvelle stratégie de développement de la capacité et sur l'augmentation des investissements dans les gouvernements de Premières Nations.

Systèmes de gouvernance – Les systèmes de gouvernance comprendront bientôt des programmes de formation sur les saines pratiques de gouvernance destinés aux chefs, aux membres des conseils et au personnel clé qui intégreront les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la « DNUDPA »).

Subvention de 10 ans – Un protocole d'entente entre les Services aux Autochtones Canada (les « SAC ») et le CGF est entré en vigueur en 2018 dans le cadre duquel le CGF doit élaborer les politiques d'évaluation des critères d'admissibilité à la subvention de 10 ans élaborés conjointement par les SAC et l'APN.



Aperçu du CGF

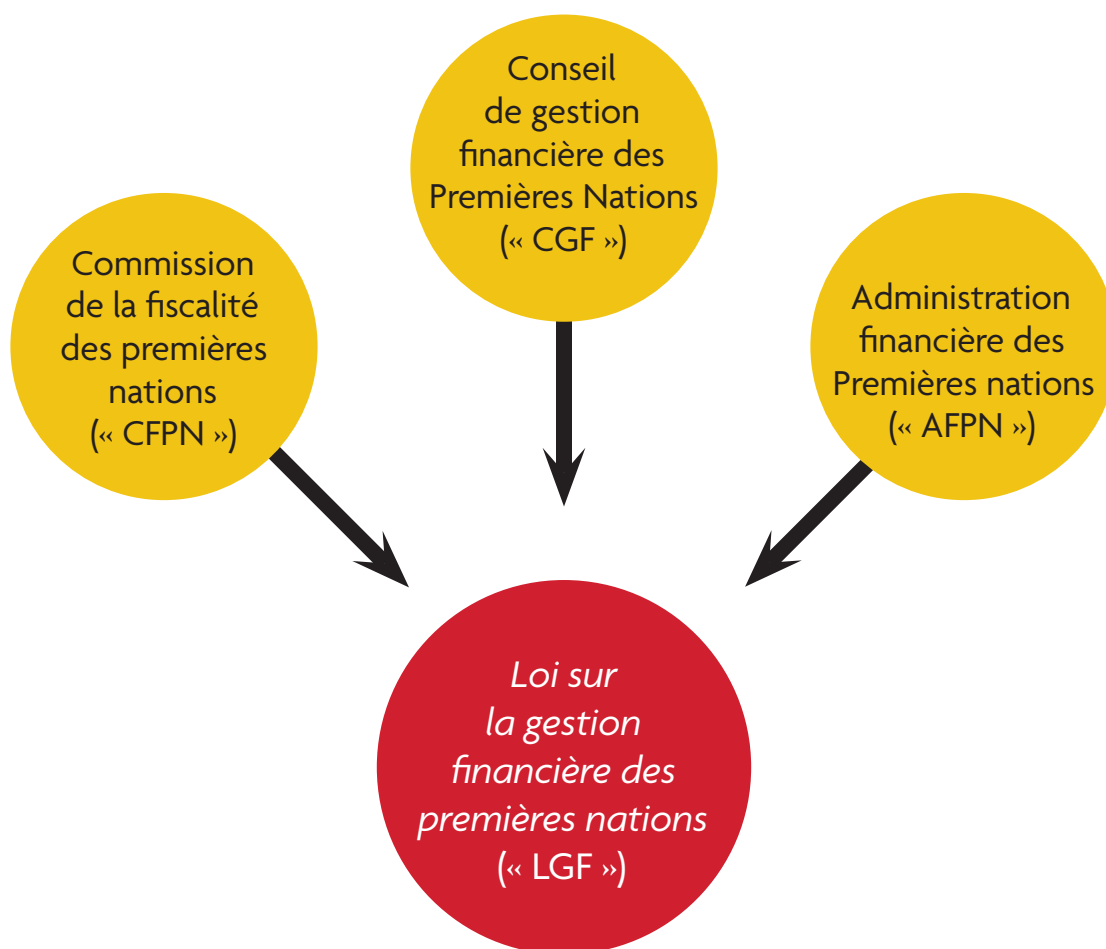
Qu'est-ce que le CGF?

Le CGF est une institution nationale de Premières Nations qui doit son existence à la LGF. Il soutient les Premières Nations dans leur quête de bien être social et économique par la mise en œuvre d'une bonne gouvernance et de systèmes de gestion financière rigoureux.

Qu'est-ce que la LGF?

La LGF découle d'une initiative menée par des Premières Nations. Il s'agit d'une loi fédérale facultative distincte de la *Loi sur les Indiens*. Elle propose une nouvelle voie aux Premières Nations à la recherche de l'autosuffisance économique.

La LGF permet aux Premières Nations de tirer parti de leurs propres recettes à l'instar d'autres paliers de gouvernement. Elle est la seule loi qui permet aux Premières Nations de contracter des emprunts par l'intermédiaire de l'AFPN.



Message du président exécutif

C'est avec plaisir que je présente le rapport annuel 2018-2019 du Conseil de gestion financière des Premières Nations. Cette année a été couronnée de succès pour le CGF, alors que nous avons aidé 89 Premières Nations à conclure une entente de subvention de 10 ans dans le cadre de l'initiative pour une nouvelle relation financière. Ce dénouement historique permettra aux Premières Nations ayant conclu une entente de subvention de 10 ans de gouverner leur collectivité de façon à répondre à leurs besoins plutôt que d'administrer des fonds affectés à des programmes.

Le CGF est reconnu comme une organisation nationale comptant des employés partout au Canada. Nous disposons maintenant de bureaux à West Vancouver (Colombie-Britannique), à Winnipeg (Manitoba), à Ottawa (Ontario) et à Montréal (Québec) ainsi que de bureaux satellites à Prince George (Colombie-Britannique) et à Dartmouth (Nouvelle-Écosse) afin d'offrir un meilleur soutien aux Premières Nations souhaitant obtenir les services que nous proposons.

Le succès du Projet pilote de prévention des manquements (le « PPPM ») s'est poursuivi, les Premières Nations y participant s'étant sorties de la situation de gestion par un séquestre administrateur et étant en voie de gérer elles-mêmes leurs activités gouvernementales et administratives. L'approche du CGF a toujours été de favoriser le développement de la capacité et l'offre d'un soutien aux Premières Nations qui en font la demande, et non de les pénaliser en raison de leur malchance.

La Phase I du Projet relatif à la gouvernance du CGF a été déposée et suscite l'intérêt de Premières Nations, d'organisations de Premières Nations et du gouvernement à l'égard des perspectives d'autodétermination pour les Premières Nations hors *Loi sur les Indiens*. Si le financement nécessaire est reçu en 2019-2020, la Phase II consistera à prendre de l'expansion et à évaluer des projets pilotes.

Bien que nous ayons réalisé de nombreuses avancées au cours des quelques dernières années, il ne faut pas oublier le chemin que nous avons parcouru, en tant qu'Autochtones, pour arriver là où nous sommes aujourd'hui. Nous devons nous rappeler que la LGF est un facteur essentiel permettant d'offrir un soutien aux Premières Nations pour l'amélioration de la gestion financière et la mise en œuvre de saines pratiques de gouvernance, et que nous poursuivons sur cette voie tout en mettant l'accent sur de nouvelles occasions d'améliorer la qualité de vie des Premières Nations partout au Canada. C'est pourquoi notre thème de cette année, « Miser sur l'avenir sans oublier le passé », est tout indiqué.

En raison de modifications législatives apportées à la LGF en décembre 2018, le mandat du CGF a été élargi de façon à lui permettre d'offrir des services aux conseils tribaux, aux organisations de Premières Nations ainsi qu'aux Premières Nations autonomes ou signataires d'un traité moderne de manière à ce que tous puissent bénéficier des avantages de la LGF au même titre que les collectivités de Premières Nations. Beaucoup de travail attend le personnel et le conseil d'administration du CGF, mais tous ces efforts en valent la peine.

Au nom du conseil d'administration et du personnel du CGF, j'exprime notre avidité d'offrir un soutien aux Premières Nations en nous tournant vers l'avenir pour cheminer vers l'autodétermination sans oublier le passé.

Wa Chexw yuu,

Harold G. Calla, FCPA, FCGA, GFAA
Nation Squamish, Colombie-Britannique
Président exécutif



« Cette année peut être qualifiée d'historique pour le CGF, alors que nous avons aidé 89 Premières Nations à conclure une entente de subvention de 10 ans dans le cadre de l'initiative pour une nouvelle relation financière. »

Message du chef des opérations

L'exercice 2018-2019 est certainement digne de mention, les réalisations du CGF ayant encore une fois fracassé des records.

Le rendement exceptionnel du personnel, à tous les échelons, a été absolument remarquable, qu'il s'agisse de l'ouverture de bureaux à l'échelle du pays, de la recherche d'employés qualifiés passionnés par le mandat du CGF et dévoués à cette cause, de la délivrance d'attestations de conformité de lois sur l'administration financière ou de la certification de Premières Nations. Ces personnes ont assumé des responsabilités supplémentaires, allant au-delà de leurs activités habituelles, pour intégrer les ententes de subvention de 10 ans. À cet égard, le CGF a élaboré conjointement les critères d'admissibilité à la subvention de 10 ans en ce qui a trait à l'examen des lois et des règlements sur l'administration financière des Premières Nations, au rendement financier des Premières Nations et à la délivrance d'attestations de conformité aux SAC.

Le CGF poursuit le PPPM et l'élargit de manière à y inclure 20 autres Premières Nations. Nous travaillerons de concert avec ces Premières Nations pour améliorer leur système de gestion financière afin qu'elles puissent se sortir de la situation de gestion par un séquestre administrateur et instaurer un gouvernement de Première Nation efficace et efficient. Nous poursuivons également le Projet relatif à la gouvernance au moyen d'un projet pilote sur les pratiques exemplaires qui sera suivi par l'élaboration de paramètres et d'un programme de formation destinés aux gouvernements de Premières Nations souhaitant ne plus relever de la *Loi sur les Indiens*. Par ailleurs, le CGF poursuit également son projet de services partagés, car ces services sont essentiels pour les Premières Nations devant y recourir afin de bénéficier des avantages de la LGF.

Pour l'avenir, le CGF a pour objectif de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie sociale et économique des Premières Nations partout au pays, d'un océan à l'autre et à l'autre et sur tout le territoire qui les unit.

Mahsi'.

Brian Titus, GFAA

Première Nation Tr'ondék Hwëch'in, Yukon
Chef des opérations



« Le rendement exceptionnel du personnel, à tous les échelons, a été absolument remarquable, qu'il s'agisse de l'ouverture de bureaux à l'échelle du pays, de la recherche d'employés qualifiés passionnés par le mandat du CGF et dévoués à cette cause, de la délivrance d'attestations de conformité de lois sur l'administration financière ou de la certification de Premières Nations. »



Conseil d'administration

Le CGF souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres de son conseil d'administration nommés au cours de l'exercice 2018-2019 : Leonard Odjick (Québec) et Dillon Johnson (Colombie-Britannique).



Harold Calla, *FCPA, FCGA, GFAA*

Président exécutif
Nation Squamish,
Colombie-Britannique

- » Comité d'audit et de gestion des risques
- » Comité de la gouvernance et des ressources humaines
- » Comité des normes, des approbations et des certifications
- » Comité de direction



Deanna Muise, *FCPA, FCA, TEP*

Vice-présidente
Métisse, Alberta

- » Comité de la gouvernance et des ressources humaines
- » Comité des normes, des approbations et des certifications
- » Comité de direction



Amy Comegan, *CPA, CGA, GFAA*

Première Nation Anishinaabeg
of Naongashiing, Ontario

- » Comité d'audit et de gestion des risques
- » Comité de la gouvernance et des ressources humaines
- » Comité du développement des marchés et de la capacité



Caroline Davis, *FCPA, FCA*

- » Comité d'audit et de gestion des risques
- » Comité des normes, des approbations et des certifications



Norman Grdina, *FCPA, FCGA, GFAA, CFE*

- » Comité des normes, des approbations et des certifications
- » Comité du développement des marchés et de la capacité
- » Comité d'audit et de gestion des risques
- » Comité de direction



Michael McIntyre, *CA, GFAA*

Première Nation Membertou,
Nouvelle-Écosse

- » Comité d'audit et de gestion des risques
- » Comité des normes, des approbations et des certifications



Jim Prodger, *GFAA*

- » Comité d'audit et de gestion des risques
- » Comité des normes, des approbations et des certifications
- » Comité de direction



Dana Soonias, *GFAA, ICD.D*

Nation crie de Red Pheasant,
Saskatchewan

- » Comité de la gouvernance et des ressources humaines
- » Comité du développement des marchés et de la capacité



Leonard Odjick
Kitigan Zibi Anishinabeg,
Québec

- » Comité du développement des marchés et de la capacité
- » Comité des normes, des approbations et des certifications



Dillon Johnson, *B. Com., MBA, GFAA*

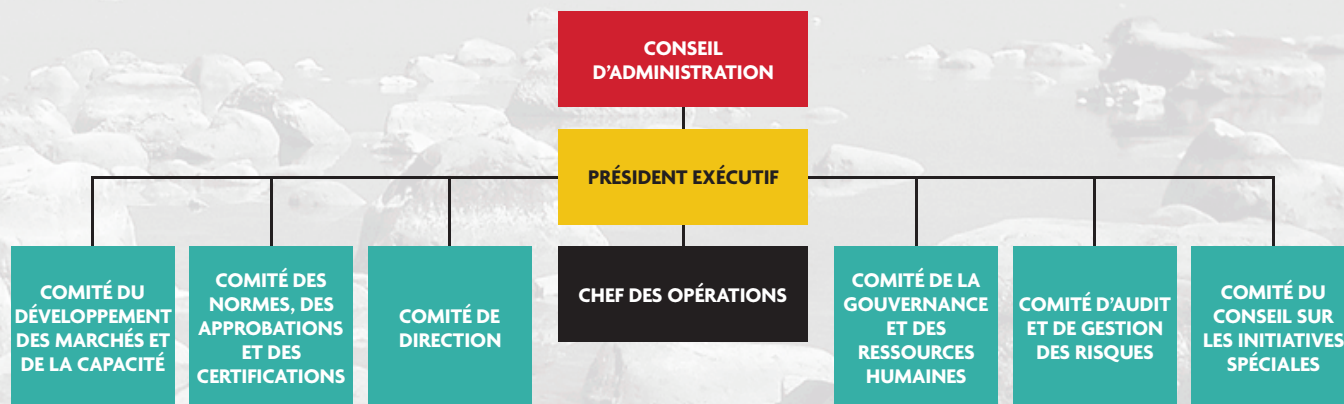
Nation Tla'amin,
Colombie-Britannique

- » Comité de la gouvernance et des ressources humaines
- » Comité d'audit et de gestion des risques

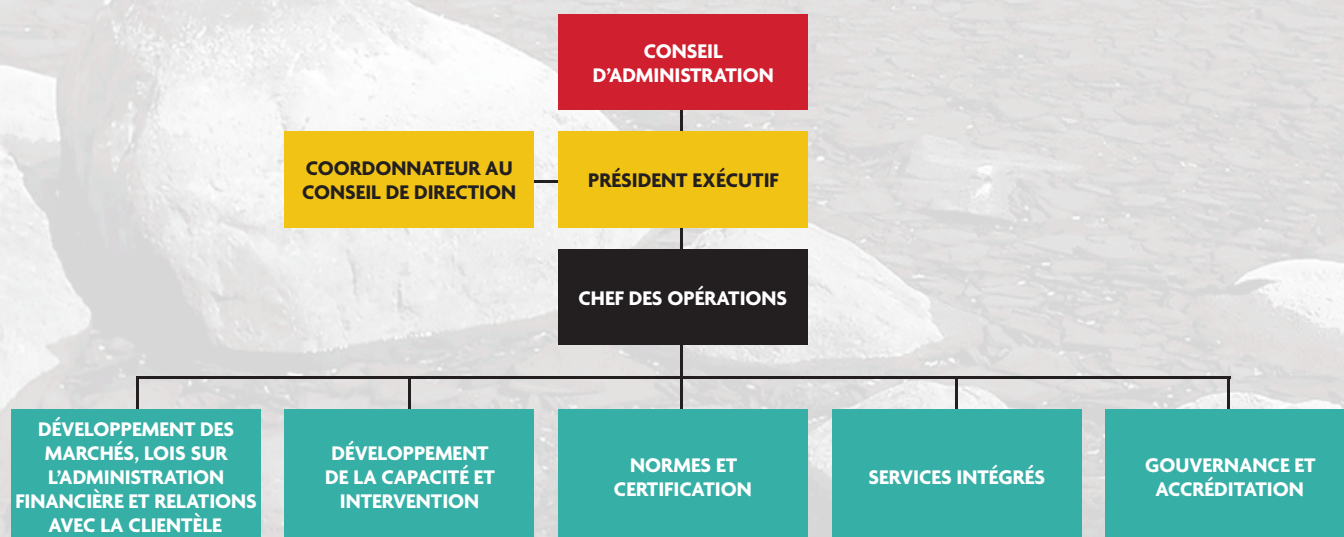
Nous remercions tout spécialement Joanna Bernard (Nouveau-Brunswick) dont le mandat s'est terminé en 2018-2019.

Équipe de direction et comités du conseil d'administration du CGF

Comités du conseil d'administration du CGF



Équipe de direction du CGF



Secteurs d'activité

Développement des marchés, lois sur l'administration financière et relations avec la clientèle

- » Expansion des services du CGF dans de nouveaux marchés et élargissement de sa clientèle
- » Démarches auprès des parties prenantes en vue de créer des liens et de les maintenir
- » Soutien des Premières Nations pour l'élaboration de LAF et de RAF
- » Production de rapports de conformité de la LAF et recommandations à cet égard au conseil d'administration
- » Délivrance d'opinions sur la conformité des LAF et des RAF aux fins de recommandation pour approbation ministérielle

Développement de la capacité et intervention

- » Soutien des Premières Nations pendant le processus de certification du SGF
- » Élaboration et offre d'outils et de services pour le développement de la capacité en gestion financière
- » Élaboration de pratiques rigoureuses en matière de gouvernance et de finances pour aider les Premières Nations à se sortir de la situation de gestion par un séquestre administrateur de façon permanente
- » Élaboration de procédures d'intervention conformément à la LGF

Normes et certification

- » Élaboration et maintien des normes relatives à la LAF, à la certification du rendement financier et du système de gestion financière et à la présentation de l'information portant sur les recettes locales
- » Élaboration et maintien de procédures de certification des Premières Nations conformément aux normes du CGF
- » Production de rapports de certification et recommandations à cet égard au conseil d'administration
- » Production de rapports sur le rendement financier relativement à l'admissibilité à la subvention aux fins de recommandation pour approbation ministérielle

Services intégrés

- » Surveillance du respect par le CGF de toutes les lois et de tous les règlements pertinents
- » Services de secrétariat et supervision des demandes d'accès à l'information
- » Services de gestion financière à l'interne
- » Services de soutien administratif à l'interne

Gouvernance

- » Progression des relations de nation à nation fondées sur des principes Couronne-Autochtones efficaces et significatifs
- » Observation des principes d'autodétermination de la DNUDPA
- » Reconnaissance de l'interaction entre la gouvernance, la capacité de la collectivité et l'autonomie fiscale et gouvernementale

Message de la directrice, Développement des marchés, lois sur l'administration financière et relations avec la clientèle

Le secteur Développement des marchés, lois sur l'administration financière et relations avec la clientèle (« MLC ») est responsable des interactions initiales entre le CGF et ses clients ainsi que de la fonction élargie de présenter le CGF au public. L'équipe MLC œuvre d'un océan à l'autre et à l'autre pour s'assurer d'apporter un soutien aux Premières Nations qui sont nos clientes alors qu'elles entreprennent leur parcours individuel vers un système de gestion financière amélioré.

L'équipe MLC supervise les trois domaines qui forment l'essentiel de ce secteur d'activité :

- » **Développement des marchés** : Comprend les activités de marketing et de rayonnement visant à accroître et à maintenir la clientèle du CGF, l'organisation de présentations aux clients existants et potentiels ainsi qu'aux parties prenantes, la visite de clients de même que l'organisation d'événements.
- » **Lois** : Comprend les activités de soutien opérationnel pour les clients souhaitant élaborer une Loi sur l'administration financière (« LAF ») ou un Règlement sur l'administration financière (« RAF »).
- » **Relations avec la clientèle** : Comprend les activités permettant de maintenir et de bâtir des relations avec le CGF et ses parties prenantes internes et externes.

Au cours de l'exercice 2018-2019, ces trois domaines ont tous connu une grande croissance et un succès remarquable.

En développement des marchés, nous avons livré pas moins de 123 présentations partout au Canada, un record qui s'est traduit par une augmentation du nombre de Premières Nations inscrites à l'annexe de la LGF, pour un total 269 au 31 mars 2019. De plus, 68 Premières Nations ont exprimé leur intention de travailler avec le CGF et sont devenues de nouveaux clients. À l'heure actuelle, 177 fières Nations sont détentrices d'une LAF.

Au cours de l'exercice écoulé, 40 Premières Nations ont adopté une LAF et 10 Premières Nations ont adopté un RAF. Par ailleurs, 25 Premières Nations ont choisi de mettre à jour leur LAF existante afin de respecter les normes actuelles.

Sur le plan des relations avec la clientèle, nous avons connu une expansion considérable alors que nous avons lancé nos stratégies relatives aux communications et aux réseaux sociaux afin de joindre nos clients au moyen de diverses plateformes. Nous avons profité de notre présence à 30 événements et rassemblements autochtones d'un océan à l'autre et à l'autre pour mettre en lumière les réussites de nos clients et de nos services.

Alors que nous nous préparons à un nouvel exercice bien rempli, j'ai le plaisir d'annoncer que l'équipe MLC s'est agrandie grâce à l'arrivée récente d'un nouveau gestionnaire principal, Développement des affaires (Canada). Nous comptons désormais des gestionnaires du développement des affaires tant dans l'est que dans l'ouest. Enfin, nous avons également le plaisir d'accueillir parmi nous une nouvelle spécialiste des communications ainsi qu'une parajuriste.

Pour terminer, j'aimerais réitérer le fait que le CGF travaille pour les Premières Nations qui sont ses clientes. Sur demande, le CGF peut fournir des outils et des conseils en soutien au cheminement individuel des Premières Nations. Travailler pour le CGF est un privilège, et l'équipe MLC est impatiente d'entamer un nouvel exercice rempli de nouveaux défis et d'accomplissements encore plus grands pour nous, mais surtout, pour nos clients!

Sincères salutations,

Shayla Point, BA, LLB
Musqueam, Colombie-Britannique

« En développement des marchés, nous avons livré pas moins de 123 présentations partout au Canada, ce qui est un record. »



Message de la directrice, Développement de la capacité et intervention

L'équipe Développement de la capacité et intervention (« DCI ») soutient les Premières Nations dans l'instauration de leur Loi sur l'administration financière et l'obtention de la certification du système de gestion financière (« SGF ») au moyen du développement de la capacité. Ce secteur d'activité fournit un soutien aux clients au moyen d'outils, de modèles, d'ateliers, de tutoriels, de webinaires et de recherches. Le développement de la capacité permet aux Nations de prendre des décisions éclairées et de tracer le parcours vers le développement économique et l'autonomie de la collectivité.

Le secteur DCI est fier de servir la clientèle toujours croissante du CGF partout au Canada alors que ces Nations instaurent de saines pratiques en matière de gouvernance et de finances en vue d'obtenir la certification du SGF. Au cours de l'exercice 2018-2019, l'équipe DCI a travaillé avec 174 Premières Nations, dont 13 ont fait la demande de certification du SGF. Le nombre de clients demandant la certification du SGF est en croissance constante d'un exercice à l'autre, et l'équipe DCI est désormais bien positionnée pour répondre aux besoins de cette clientèle en expansion.

L'équipe DCI est également fière d'avoir offert 24 ateliers régionaux partout au Canada, d'avoir organisé 2 webinaires et d'avoir élaboré 8 nouveaux ateliers ainsi qu'une toute nouvelle trousse d'outils relativement à la subvention de 10 ans, qui sont accessibles gratuitement sur le site Web du CGF adapté aux appareils mobiles, tout comme tous les outils et modèles du CGF. Ces outils et modèles comprennent des vidéos d'information, des webinaires, des forums, des modèles de politiques et de procédures ainsi que des portails clients, pour n'en nommer que quelques-uns.

Enfin, l'équipe DCI a poursuivi son travail assidu en ce qui a trait au PPPM, en cette troisième année du projet pilote. Au cours de l'exercice 2018-2019, les cinq Premières Nations ayant entamé ce parcours ont consolidé leurs pratiques en matière de gouvernance et de finances en vue d'obtenir la certification du SGF. Ainsi, nous avons le plaisir d'annoncer que deux de ces cinq Nations devraient être entièrement libres de toute gestion par un séquestre administrateur d'ici le 30 septembre 2019, et les trois autres Nations devraient être en mesure de franchir cette étape d'ici le 31 mars 2020. Étant donné le succès obtenu par les cinq Nations ayant initialement participé au PPPM, vingt nouveaux gouvernements de Premières Nations se sont joints au programme.

L'avenir est prometteur pour les Premières Nations qui travaillent avec l'équipe DCI. Notre équipe dévouée, constituée principalement de gestionnaires régionaux autochtones, de même que notre gamme d'outils et de modèles tenant compte des réalités culturelles, sont un soutien pour les clients du CGF dans l'atteinte des objectifs de prospérité et de bien être de leurs collectivités par l'intermédiaire de la certification du SGF.

Sincères salutations,

Suzanne Trottier, CFA, MBA
Métisse (Manitoba)



« La certification du SGF est de plus en plus reconnue comme une étape essentielle du parcours vers la responsabilisation et l'autonomie des gouvernements de Premières Nations. »

Message du directeur, Normes et certification

Le secteur Normes et certification (« NC ») établit les normes relatives aux lois sur l'administration financière, aux systèmes de gestion financière, au rendement financier et à la présentation de l'information portant sur les recettes locales. Il fournit également des services en matière de certification relative à ces normes, sur demande.

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'équipe NC s'est vue confier le mandat par les Services aux Autochtones Canada d'évaluer le rendement financier des Premières Nations ayant exprimé un intérêt pour la subvention de 10 ans et de produire un rapport à cet égard. Il s'en est suivi plus de 165 évaluations au terme desquelles environ 90 pour cent des Premières Nations respectaient les critères d'admissibilité à la subvention relativement au rendement financier.

L'intérêt des Premières Nations pour la certification du SGF continue de croître. Afin de répondre à cet intérêt, nous avons réalisé 10 évaluations indépendantes du système de gestion financière et avons délivré huit certificats du SGF au cours de l'exercice. Ces accomplissements témoignent de l'engagement de chaque Première Nation à donner vie à sa LAF et à appliquer les principes de reddition de comptes et de transparence.

L'équipe NC a contribué à l'accès des Premières Nations aux marchés financiers par l'intermédiaire de l'AFP. Au cours de l'exercice, nous avons réalisé 30 évaluations indépendantes du rendement financier qui ont donné lieu à la délivrance de 29 certificats du rendement financier à des Premières Nations partout au pays, contribuant ainsi à l'expansion continue du bassin d'emprunt de l'AFP.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons amorcé un examen exhaustif de nos normes et avons continué d'être à l'écoute des besoins des Premières Nations. Un exposé-sondage contenant les modifications proposées dans plus de 16 domaines a été publié en décembre 2018 aux fins de commentaires par toutes les parties prenantes. Après avoir pris en compte les commentaires et les opinions reçus au sujet de ces modifications, le CGF a approuvé une nouvelle version de ses normes qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Au cours de l'exercice à venir, nous élaborerons de nouvelles normes pour les conseils tribaux et d'autres organisations de Premières Nations sans but lucratif et participerons à l'élaboration d'une nouvelle réglementation en vertu de l'article 141.1 de la LGF. Nous nous attendons à répondre à l'intérêt continu des Premières Nations en vue de l'admissibilité à la subvention de 10 ans offerte par les SAC, et nous sommes impatients de travailler avec les collectivités à l'atteinte de leurs objectifs de certification.

Sincères salutations,

Scott Munro, CPA, CA, GFAA
Première Nation Liard, Yukon



« Au cours de l'exercice, nous avons réalisé 30 évaluations indépendantes du rendement financier qui ont donné lieu à la délivrance de 29 certificats du rendement financier à des Premières Nations partout au pays. »

Message de la directrice, Services intégrés

Le soutien organisationnel offert par les Services intégrés permet au CGF de bénéficier de connaissances spécialisées, de réaliser des économies d'échelle et de recourir aux pratiques exemplaires et à la technologie de pointe afin de fonctionner de manière efficace et efficiente. Les Services intégrés comprennent le soutien au conseil d'administration, la gestion financière et la présentation de l'information financière, la gestion des ressources humaines, les technologies de l'information, l'accès à l'information, la gestion des documents, la sécurité, la gestion des immeubles ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques internes.

Tandis que le CGF continue d'augmenter sa présence à l'échelle nationale en offrant un soutien aux collectivités de Premières Nations relativement à leurs systèmes de gestion financière et à leur rendement financier, il veille également à ce que sa propre structure organisationnelle et sa gestion financière soient conformes aux pratiques exemplaires. De plus, les Services intégrés jouent un rôle dans la planification stratégique et financière ainsi que dans la planification générale des activités.

Au cours de l'exercice 2018-2019, la croissance au sein du CGF a accentué le besoin d'une fonction de services intégrés plus officielle. La gestion des ressources humaines, les technologies de l'information et les médias numériques, qui étaient des services donnés en impartition, sont devenus des services internes sous la supervision d'un nouveau rôle, celui de la direction des services intégrés. Afin d'offrir un soutien aux clients du CGF de l'est du Canada, de nouveaux bureaux dotés de nouveau personnel pour répondre à la demande ont été ouverts à Montréal, à Ottawa et dans la région de l'Atlantique.

Au cours de l'exercice à venir, pour répondre au besoin de croissance continue, une expansion et l'ouverture de nouveaux bureaux sont prévues. Le siège social et le bureau de Winnipeg s'agrandissent, et deux autres emplacements pour des bureaux sont en cours d'évaluation. La planification des ressources continuera de constituer un défi en raison de l'évolution des technologies et des besoins en matière de recrutement, de fidélisation du personnel et de planification de la relève.

L'exercice 2019-2020 s'annonce occupé, puisque l'on s'attend à ce que de nouveaux clients se prévalent des services actuellement offerts, à ce que de nouvelles initiatives voient le jour, à ce que de nouveaux services soient offerts et à ce que de nouveaux clients potentiels se joignent à la clientèle actuelle. Les services offerts par le CGF, qui sont accessibles sur une base volontaire, comportent de nombreux avantages, et la clientèle du CGF s'accroît constamment. Les Services intégrés continueront d'apporter un soutien au personnel de première ligne travaillant avec les clients dans l'intérêt des Premières Nations et du Canada.

Sincères salutations,

Mindy Smith, CPA, CA, CIA, MBA



« Au cours de l'exercice 2018-2019, la croissance au sein du CGF a accentué le besoin d'une fonction de services intégrés plus officielle. La gestion des ressources humaines, les technologies de l'information et les médias numériques, qui étaient des services donnés en impartition, sont devenus des services internes. »



**SOUTIEN OFFERT AUX
PREMIÈRES NATIONS
PAR LE CGF**

Loi sur la gestion financière des premières nations

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « LGF ») est d'offrir un soutien aux Premières Nations dans le développement de capacités fiscales et financières afin qu'elles puissent obtenir du financement selon des modalités semblables à celles dont bénéficient d'autres paliers de gouvernement au Canada. Des conditions d'emprunt plus favorables permettent aux Premières Nations de saisir des occasions de développement économique au moyen de leurs propres recettes par le biais du programme d'emprunt de la LGF.

Pour offrir un soutien aux Premières Nations souhaitant devenir économiquement indépendantes et prospères, le CGF a établi les normes suivantes.

1. Loi sur l'administration financière (« LAF »)

Un ensemble complet de règlements interreliés qui forment la base du système de gestion financière d'une Première Nation.

2. Normes relatives au rendement financier (« RF »)


Un ensemble de six ratios financiers exhaustifs calculés d'après l'information contenue dans les états financiers audités des cinq derniers exercices.

3. Normes relatives au système de gestion financière (« SGF »)

Se composent des processus et des procédures essentiels pour donner vie à la LAF ainsi que des étapes à suivre pour concevoir et mettre en place un système de gestion financière rigoureux.

Le CGF est une institution sans but lucratif qui offre tous ses services gratuitement aux Premières Nations. En outre, il aide les Premières Nations à déterminer leurs besoins en matière de capacité et à planifier en fonction de répondre à ces besoins.


Accomplissements en 2018-2019




+37 Premières Nations détenant des lettres de coopération signées



Premières Nations possédant une Loi sur l'administration financière **+40**

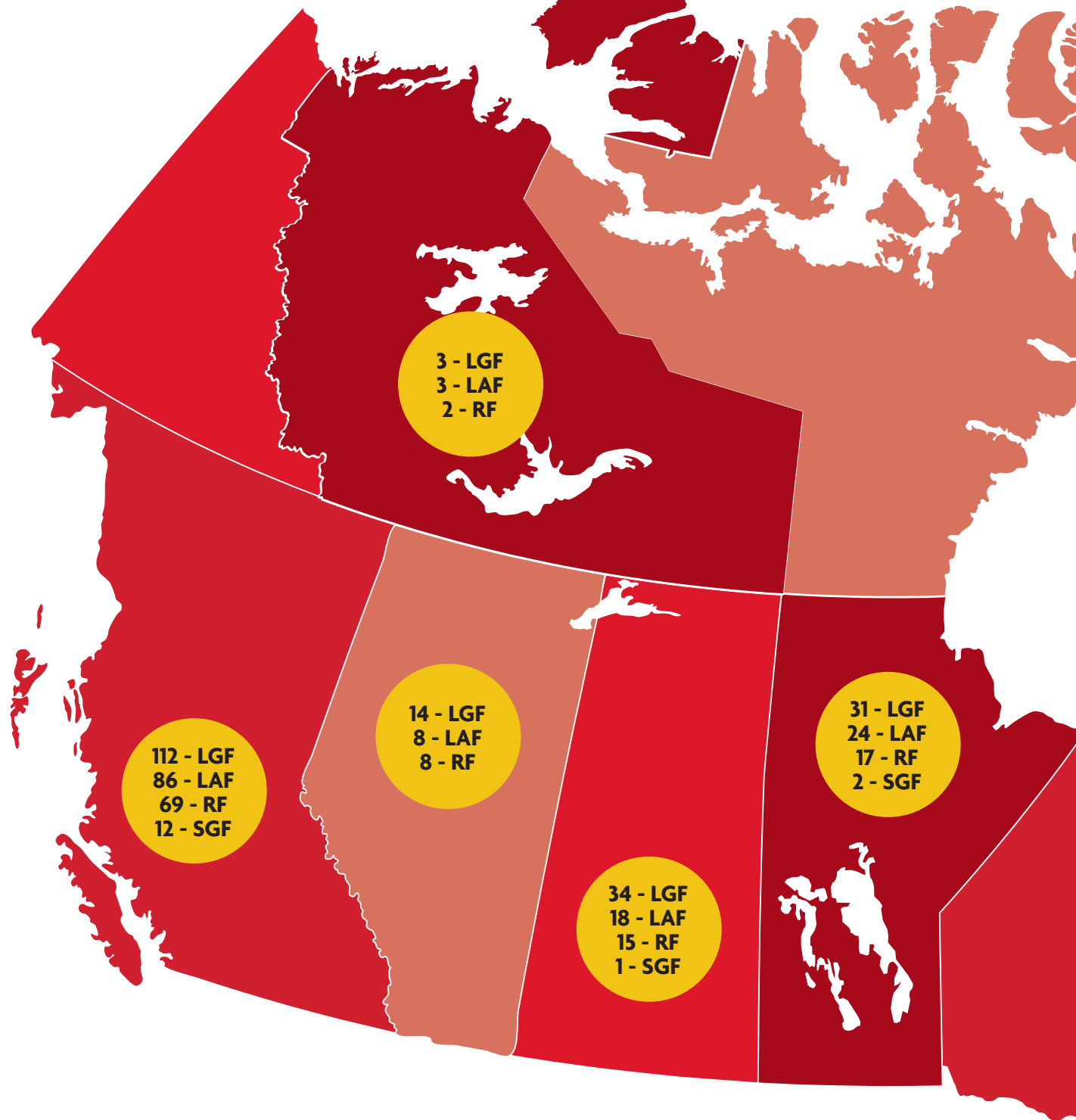


+30 Premières Nations détenant un certificat du rendement financier



Premières Nations détenant un certificat du système de gestion financière **+8**

Répartition de nos clients



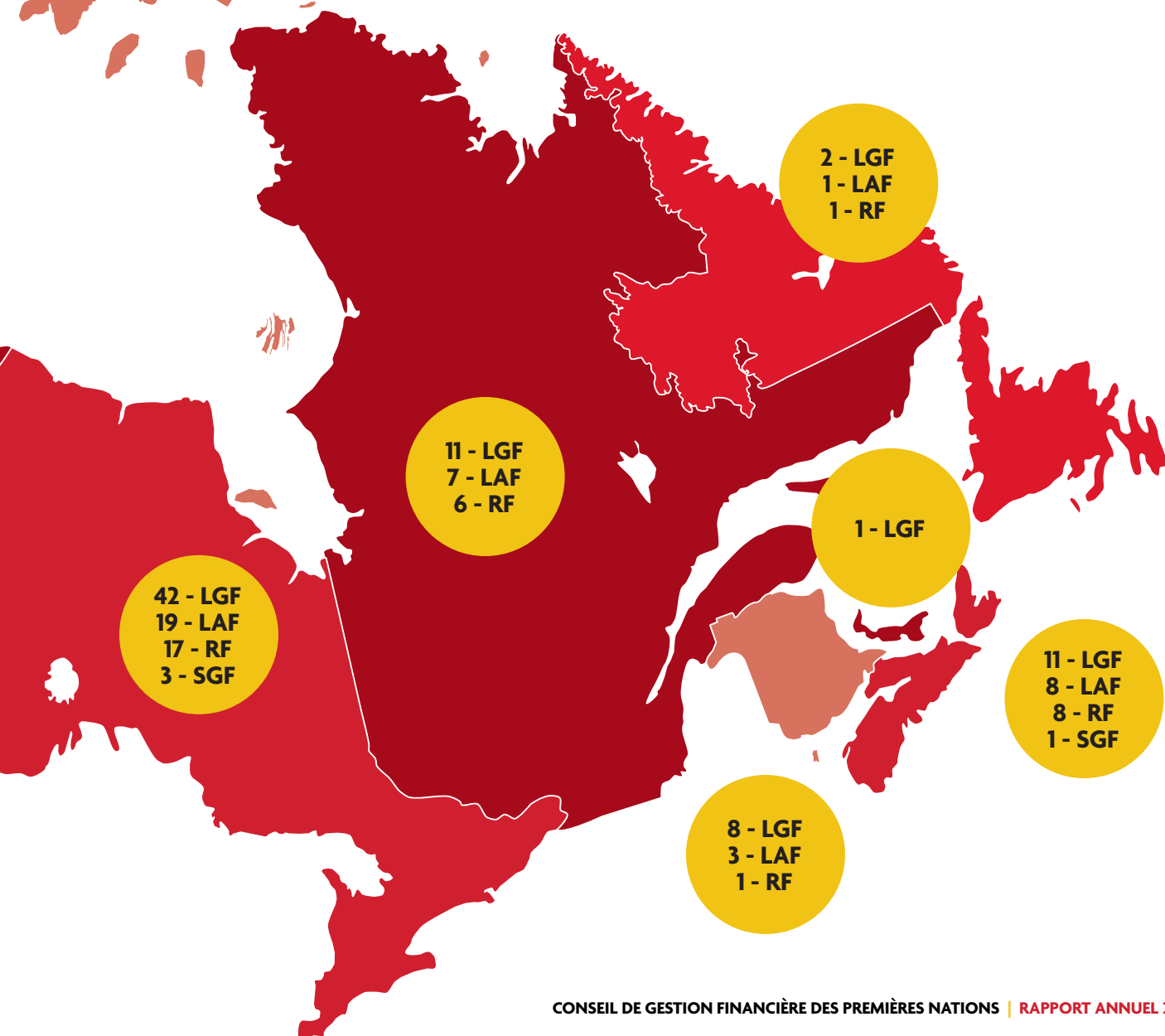
269 - INSCRIPTIONS À L'ANNEXE DE LA LGF

177 - LAF APPROUVÉES

144 - CERTIFICATIONS DU RF

19 - CERTIFICATIONS DU SGF

** Chiffres totaux au 31 mars 2019*



Reconnaissance des Premières Nations ayant obtenu la certification du système de gestion financière

C'est avec plaisir que le Conseil de gestion financière des Premières Nations reconnaît le dévouement et le travail acharné des gouvernements de Premières Nations ci-dessous qui ont obtenu la certification du système de gestion financière au cours de l'exercice 2018-2019.

Première Nation Chippewas of Rama (Ontario)

Le 3 mai 2018



Première Nation Skowkale (Colombie-Britannique)

Le 3 mai 2018

Bande indienne Skeetchestn (Colombie-Britannique)

Le 22 mai 2018



Première Nation Cowichan Tribes (Colombie-Britannique)

Le 25 juillet 2018



Splatsin (Colombie-Britannique)

Le 29 novembre 2018



Première Nation Wasauksing (Ontario)

Le 23 janvier 2019



Première Nation Mistawasis (Saskatchewan)

Le 29 mars 2019



OPASKWAYAK CREE NATION

Nation crie Opaskwayak (Manitoba)

Le 29 mars 2019

La Première Nation Wasauksing reçoit le certificat du SGF

La Première Nation Wasauksing, située à 160 km au sud de Sudbury, près de Parry Sound, est devenue le 17^e gouvernement de Première Nation au Canada à recevoir la certification du SGF délivrée par le CGF.

Durant son parcours vers la certification du SGF, la Nation a élaboré une LAF et reçu un certificat du rendement financier lui permettant de devenir membre emprunteur de l'AFPN. En vue d'obtenir la certification du SGF, la Nation a travaillé étroitement avec le personnel du CGF pour donner vie à sa LAF.

Le chef Warren Tabobondung a déclaré : « Notre collectivité est très heureuse d'avoir franchi cette étape charnière. Tout le processus de certification a été mené par notre collectivité dans le cadre de notre dernier plan stratégique et constitue une importante confirmation de notre engagement envers une gestion financière saine et efficace. Nous sommes impatients de nous prévaloir des belles occasions ainsi créées pour l'avenir de notre collectivité ».

L'équipe du CGF a travaillé assidûment avec la Première Nation Wasauksing pour rendre cette certification possible. Le CGF souligne que la Nation était déjà en bonne posture avant d'obtenir la certification, et cet accomplissement ne fait que la rendre encore plus forte. Fait plus important encore, la certification permet de consolider le parcours de la Première Nation vers l'autodétermination.

« Il tarde à la Première Nation Wasauksing d'être mieux positionnée pour atteindre les objectifs de son plan stratégique au moyen d'un financement à long terme plus abordable et avantageux obtenu par l'intermédiaire de l'AFPN grâce à cette certification du



SGF. Cette certification constitue également une solide base de gouvernance et permet de rehausser la reddition de comptes au sein de la collectivité », a expliqué Craig Brown, directeur général de la Première Nation Wasauksing.

La Première Nation Wasauksing est une collectivité Anishinabe-Pottawatomi comptant environ 1 200 citoyens dont approximativement 400 vivent sur la réserve. L'organisation compte un personnel d'environ 90 personnes et offre des programmes et des services dans de nombreux domaines, notamment la santé, le développement économique, les services sociaux, les travaux publics, le logement, la gestion des terres, l'appartenance et la citoyenneté ainsi que l'éducation.

« Notre collectivité est très heureuse d'avoir franchi cette étape charnière. Tout le processus de certification a été mené par notre collectivité dans le cadre de notre dernier plan stratégique et constitue une importante confirmation de notre engagement envers une gestion financière saine et efficace. Nous sommes impatients de nous prévaloir des belles occasions ainsi créées pour l'avenir de notre collectivité. »

- Warren Tabobondung, chef de la Première Nation Wasauksing

Mistawasis, première en Saskatchewan à obtenir la certification du SGF

La Première Nation Mistawasis Nêhiyawak est la toute première de la Saskatchewan à obtenir un certificat du SGF délivré par le CGF. Située à environ 85 kilomètres à l'ouest de Prince Albert et à environ 130 kilomètres au nord de Saskatoon, cette Nation crie tient son nom de son premier chef, le chef Mistawasis, ou « Grand enfant ». Il a été la première personne à signer le Traité n° 6 en 1876.

La Nation a fait sa marque dans le monde des affaires par le truchement de Misty Ventures Incorporated, qui a par la suite créé sept sociétés prospères participant à divers types d'activités telles que le pétrole, la gestion immobilière, l'ingénierie, les produits chimiques, etc.

La Nation Mistawasis Nêhiyawak avait entendu parler des avantages de la certification du SGF. Dix-huit Premières Nations à l'échelle du Canada ont obtenu cette certification, Mistawasis étant la 19^e au Canada et la première en Saskatchewan.

« Nous avons suivi le processus de certification du SGF, car il constituait un soutien pour Mistawasis Nêhiyawak dans l'élaboration et l'instauration de saines pratiques en matière de gouvernance administrative et financière », a déclaré le directeur des opérations, Louis Ledoux. Il a ajouté que ces pratiques contribueraient à développer la capacité fiscale dès maintenant et dans l'avenir et à préparer la Nation en vue de l'autonomie gouvernementale au moment où elle sera prête à franchir cette étape.

La Nation Mistawasis Nêhiyawak se tourne vers l'avenir et se prépare à saisir de nouvelles occasions et à



entreprendre de nouveaux projets. Le chef Daryl Watson a déclaré : « L'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de procédures régissant les activités financières quotidiennes favoriseront la durabilité à long terme pour Mistawasis Nêhiyawak. Il est essentiel d'élaborer une structure comportant des plans stratégiques et de travail à court et à long terme dans le cadre d'une bonne gouvernance administrative pour le bien de nos membres, des générations futures et de nos partenaires commerciaux. »

En date d'avril 2019, la population de Mistawasis totalisait 2 834 personnes, dont approximativement 1 200 vivaient sur la réserve et 1 634 vivaient dans divers centres urbains au Canada et dans le monde.

« L'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de procédures régissant les activités financières quotidiennes favoriseront la durabilité à long terme pour Mistawasis Nêhiyawak. »

- Daryl Watson, chef de la Première Nation Mistawasis



VIDÉOS

MODÈLES

**MODÈLES DE
DOCUMENTS**

NORMES

Outils et ressources

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations apporte son soutien aux gouvernements de Premières Nations cherchant à acquérir les connaissances et les compétences qui constituent la base d'une bonne gouvernance et d'un système de gestion financière rigoureux, pour ensuite favoriser la prospérité économique.

Les services du CGF sont gratuits pour les Premières Nations. Le CGF soutient ses clients au moyen d'outils et de ressources pour aider les Premières Nations à comprendre les avantages d'élaborer et d'instaurer une Loi sur l'administration financière. Les trousseaux d'outils du CGF permettent également aux dirigeants, aux gestionnaires et au personnel des Premières Nations de faire le point et de déterminer ce qui doit être accompli pour atteindre les objectifs en matière de certification. Ces ressources téléchargeables comprennent des modèles de documents, des auto-évaluations, des guides, des vidéos d'information, des webinaires ainsi que les normes relatives à la LAF et à la certification du rendement financier et du système de gestion financière.

Les outils et documents offerts par le CGF sont accessibles sur le site Web du CGF, au FNFMB.com/fr

WEBINAIRES

GUIDES

ATELIERS

- La gouvernance... la voie de la réussite
 - Qu'est-ce que la LAF?
 - Gérer les conflits d'intérêts
- Démystifier le Comité des finances et d'audit
 - Élaboration de politiques
 - Question de finance
- Les états financiers audités... une histoire à raconter
 - Planification stratégique
 - Plans et budgets
- Gestion des immobilisations corporelles
 - Gestion des risques
- Planification financière pluriannuelle
- Communication de l'information financière
 - Planification intégrée
 - Gestion du changement
- Confidentialité de l'information





Projet pilote de prévention des manquements

Politique de la prévention et gestion des manquements (« PPGM »)

Dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement du Canada en septembre 2017, ce dernier travaillera avec les partenaires des Premières Nations pour remplacer la PPGM par une nouvelle approche proactive qui favorise le développement de la capacité. Cette approche sera fondée sur les projets pilotes réalisés en collaboration avec le CGF dans le but d'aider les Premières Nations à se sortir de la situation de gestion par un séquestre-administrateur.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le CGF a continué de travailler avec les cinq Premières Nations participant au Projet pilote de prévention des manquements (le « PPPM »). Ce projet pilote comprend une nouvelle approche dont l'objectif est de sortir de la situation de gestion par un séquestre administrateur de façon permanente. L'approche du CGF met l'accent sur le développement de la capacité durable et sur l'apprentissage par la mise en pratique. Nous offrons des services soutenus en développement de la capacité afin d'épauler ces Premières Nations dans leur instauration de saines pratiques en matière de gouvernance et de finances.

Le CGF comprend bien la valeur de répondre aux besoins propres à chaque Première Nation pour soutenir chacune d'elles dans l'atteinte de ses objectifs.

Contexte du Projet pilote de prévention des manquements

En janvier 2016, le CGF a entrepris des pourparlers avec la ministre responsable de l'ancien ministère Affaires autochtones et du Nord Canada à propos d'un éventuel projet pilote. L'objectif de ce projet était de contribuer à établir une nouvelle relation financière avec les Premières Nations au Canada, en particulier en ce qui a trait à la gestion des manquements.

En octobre 2016, cinq Premières Nations en situation de gestion par un séquestre-administrateur situées à différents endroits au Canada ont demandé au CGF de leur apporter son soutien dans l'instauration de saines pratiques en matière de gouvernance et de finances afin qu'elles puissent se sortir de la situation de gestion par un séquestre-administrateur de façon permanente.

Par le biais du PPPM, chaque Première Nation a un accès privilégié aux ressources du CGF spécialisées en développement de la capacité pendant une période de trois ans. Bâter la capacité consiste à soutenir ces Premières Nations afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées et créer un plan de développement et de bien-être pour leur collectivité.

Depuis leur participation au PPPM, les cinq Premières Nations sont sorties de la situation de gestion par un séquestre-administrateur. Pour ces gouvernements de Premières Nations, le nombre moyen d'années passées en situation de gestion par un séquestre-administrateur s'établit à environ 12 ans et s'échelonne sur une période de 6 à 23 ans.

Deux des cinq Premières Nations participantes devaient être entièrement libérées de toute forme de gestion par un séquestre-administrateur au 30 juin 2019, et les trois autres Nations devaient franchir cette étape d'ici le 31 mars 2020.

En date du 31 mars 2019, 20 gouvernements de Premières Nations supplémentaires avaient exprimé leur intention de participer au PPPM. La nouvelle politique de gestion des manquements est en cours d'élaboration par les SAC et l'APN, avec le concours du CGF et en consultation avec des gouvernements de Premières Nations partout au Canada.

20
gouvernements de
Premières Nations
supplémentaires ont
exprimé leur intention
de participer au
PPPM



Services du CGF relatifs au PPPM en 2018-2019

Le PPPM a continué de soutenir les Premières Nations participantes en 2018-2019 dans le développement de leurs capacités et la création d'un parcours vers le développement et le bien-être de leur collectivité.

Le CGF continue d'étudier les possibilités d'offrir à au moins dix gouvernements de Premières Nations l'accès à des services partagés. Le PPPM est un moyen pour les Premières Nations de bâtir une économie durable et saine pour leurs enfants et pour les générations à venir.

Mise à jour sur le Projet relatif à la gouvernance

Au cours de l'exercice 2018-2019, le CGF a terminé la Phase I du Projet relatif à la gouvernance des Premières Nations. Le rapport sur la Phase I, préparé par le CGF et l'Institut sur la gouvernance en collaboration avec un groupe consultatif national de leaders autochtones et en matière de gouvernance, est une ressource issue de Premières Nations en matière d'autodétermination et de gouvernance pour les Nations souhaitant ne plus relever de la *Loi sur les Indiens*.

Le groupe consultatif avait pour mandat de recommander de saines pratiques de gouvernance pour les collectivités de Premières Nations. Le groupe a été clair sur le fait qu'à elles seules, de saines pratiques de gouvernance ne suffisent pas à préparer les Premières Nations à un environnement hors *Loi sur les Indiens* et que la gouvernance n'est pas un élément autonome, mais plutôt une composante importante d'une collectivité durable.

Le conseil consultatif a offert des perspectives importantes dans quatre domaines distincts :

- 1. GOUVERNANCE** : Une bonne gouvernance est un élément important de la transition visant à ne plus relever de la *Loi sur les Indiens*, mais la progression d'une relation de nation à nation fondée sur des engagements Couronne-Autochtones efficaces et significatifs est toute aussi importante.
- 2. DNUDPA** : La transition qui permettra de ne plus relever de la *Loi sur les Indiens* doit être fondée sur les principes d'autodétermination de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la « DNUDPA ») et être éclairée par la compréhension de l'histoire de la relation entre les Autochtones et la Couronne, depuis le premier contact jusqu'à la proclamation royale de 1763, à la conclusion de traités et aux efforts de réparation de cette relation tels que la Commission royale sur les peuples autochtones et la Commission de vérité et réconciliation.
- 3. RÉALITÉS INTERRELIÉES** : Pour soutenir les collectivités qui souhaitent ne plus relever de la *Loi sur les Indiens*, il est nécessaire d'adopter une approche complète et globale qui tienne compte de l'interaction entre la gouvernance, la capacité de la collectivité, l'autonomie fiscale et gouvernementale et d'autres principes qui guident les relations des Premières Nations, tant entre elles qu'avec d'autres paliers de gouvernement, y compris les provinces.
- 4. PROCESSUS INCLUSIF POUR LES PREMIÈRES NATIONS** : Pour faire preuve d'efficacité, toutes les Premières Nations doivent tenir compte de leur réalité, y compris de leur situation culturelle, historique et régionale unique, dans toute recommandation relative à l'autodétermination et à la gouvernance.

En tenant compte de ces conseils, le CGF et l'Institut sur la gouvernance ont élaboré le **cadre d'autodétermination et de gouvernance** à titre de parcours possible vers l'autodétermination fondée sur la DNUDPA pour les Premières Nations au Canada. Ce cadre, ainsi que le rapport complet sur la Phase I, sont accessibles en ligne au fnfmb.com.

Nous avons demandé le financement nécessaire à la Phase II du Projet, qui permettra de valider le cadre pour s'assurer qu'il répond aux besoins des Premières Nations. Cette phase permettra également de concevoir des outils pratiques de formation et d'information sur la gouvernance qui, selon ce qu'ont indiqué les collectivités, sont essentiels pour ne plus relever de la *Loi sur les Indiens*. La Phase II jettera également les bases des services et des organisations partagés en matière de gouvernance qui, selon les Premières Nations, seront nécessaires pour mettre en œuvre efficacement une réelle autodétermination au Canada.

Mark Podlasly, M.P.A., de la Première Nation Cook's Ferry, supervise le Projet relatif à la gouvernance des Premières Nations; il possède une expertise diversifiée en matière de gouvernance.



Mise à jour sur la subvention de 10 ans

Qu'est-ce que la subvention de 10 ans?

La subvention de 10 ans est un mécanisme de financement offert aux Premières Nations par les SAC depuis le 1^{er} avril 2019. Cette subvention a été élaborée conjointement par les SAC et l'APN. Sur demande des SAC et de l'APN, le CGF a joué un rôle essentiel dans l'élaboration des critères d'admissibilité à cette subvention. Par la suite, le CGF a assumé un rôle supplémentaire dans ce processus en procédant à l'évaluation, d'après les critères d'admissibilité établis, des Nations ayant demandé la subvention.

Réussites de 2018-2019

C'est avec un très grand plaisir et beaucoup de fierté que nous annonçons que 102 Premières Nations à l'échelle du Canada ont respecté les critères d'admissibilité à cette série de subventions de 10 ans et suivent actuellement le processus qui leur permettra d'obtenir ce financement.

Raisons de l'implication du CGF

- » Le CGF a établi des normes de saines pratiques en matière de gouvernance et de finances
- » Les normes du CGF sont fondées sur des cadres de contrôle interne reconnus internationalement
- » Les normes du CGF ont été sanctionnées par les agences de notation et servent de fondement pour déterminer l'admissibilité d'une Première Nation à des emprunts sur les marchés financiers par l'entremise de l'Administration financière des Premières nations
- » L'APN et les SAC ont invité le CGF à élaborer conjointement des critères d'admissibilité fondés sur les normes mondiales actuelles



A low-angle shot looking up at a structure made of many wooden poles radiating from a central point. A bird is flying through the structure, its wings spread. The sky is a solid, vibrant red color. The text is centered in the middle of the image.

**UNE NOUVELLE
VOIE À SUIVRE**

Modifications législatives

En décembre 2018, les modifications apportées à la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « LGF ») ont reçu la sanction royale du Parlement. Ainsi, les organisations suivantes auront bientôt accès aux services du CGF :

- » Conseils tribaux
- » Organisations de Premières Nations (organismes de santé, établissements d'enseignement, services de garde, logement, centres d'amitié, etc.)
- » Premières Nations autonomes
- » Premières nations signataires d'un traité moderne

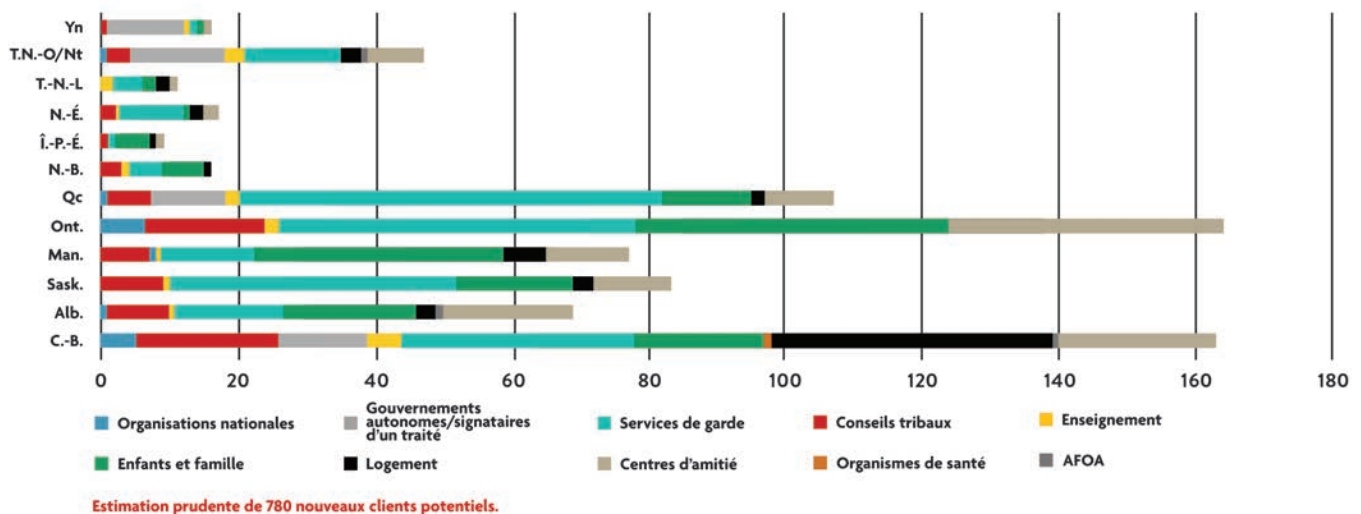
La prochaine étape à accomplir consiste à élaborer un règlement d'adaptation de la LGF en vertu des articles 141 et 141.1. Le CGF et l'AFPN travaillent de concert avec les SAC pour élaborer le règlement d'adaptation de manière à ce que les organisations susmentionnées puissent bénéficier des services du CGF. Il s'ensuivra l'élaboration par le CGF de normes et de directives intégrant les modifications découlant du règlement d'adaptation.

À l'heure actuelle, le travail du CGF ainsi que de l'AFPN et des SAC porte sur le règlement d'adaptation relatif à l'article 141.1. Ce règlement d'adaptation vise les organismes sans but lucratif (conseils tribaux et organisations de Premières Nations). Les normes et directives relatives à l'article 141.1 devraient être terminées d'ici le 1^{er} avril 2020.



Le printemps 2020 marquera le début du travail sur le règlement d'adaptation relatif à l'article 141 (Premières Nations autonomes et Premières Nations signataires d'un traité moderne). Une première version devrait être prête vers la fin de l'automne 2020. D'ici là, le CGF élaborera les normes et les directives s'adressant à ces nouveaux clients potentiels. Les normes et les directives devraient être terminées d'ici le 1^{er} avril 2021.

Clients potentiels à la suite de la modification de la LGF



Explorer et établir de nouveaux horizons

À l'heure actuelle, de nombreuses occasions nouvelles et emballantes se présentent aux Premières Nations pour la première fois, et le CGF se considère responsable d'offrir aux Premières Nations la capacité de tirer le maximum de ces occasions.

En janvier 2019, le CGF a mis la dernière main à son plan stratégique quinquennal « Explorer et établir de nouveaux horizons » indiquant la direction que le CGF aimerait prendre au cours des cinq prochaines années. L'objectif de ce plan stratégique quinquennal est d'englober ce dont les Premières Nations auront besoin afin de mettre en œuvre les moyens d'arriver à un gouvernement sain et autonome grâce à de saines pratiques en matière de gouvernance et de finances dans le cadre de la nouvelle relation financière. Ce plan établit les bases donnant aux Premières Nations, au moyen d'outils de développement de la capacité, la possibilité et la capacité de devenir un gouvernement apte à interagir avec les autres paliers de gouvernement dans une relation de nation à nation. Le CGF donnera suite à ce document auprès d'Ottawa au cours de l'exercice à venir.

Le plan stratégique quinquennal établit les domaines sur lesquels nous concentrer, élabore des objectifs clairs et fait la projection de nos données et de nos responsabilités.



Les Premières Nations du Canada vont de l'avant

Les Premières Nations montrent la voie à suivre

Les institutions de la LGF et le Conseil consultatif des terres ont collaboré pour rassembler les Premières Nations afin de démontrer comment les gouvernements de Premières Nations partout au Canada exercent leur autonomie et travaillent à ne plus relever de la *Loi sur les Indiens* grâce à des initiatives dirigées par les Premières Nations. Des leaders de Premières Nations innovateurs et créatifs de partout au pays partagent des outils et des services de soutien et établissent la voie à suivre pour bâtir des collectivités de Premières Nations prospères et dynamiques.

Institut des infrastructures des Premières Nations

Le déficit des Premières Nations relatif à leurs infrastructures est si important que nous sommes d'avis qu'un Institut des infrastructures des Premières Nations est nécessaire pour remédier à la situation. Les projets d'infrastructures de Premières Nations nécessitent plus de temps, coûtent davantage et sont moins durables que ceux de tout autre gouvernement canadien. Des discussions positives sont en cours au sujet de l'élaboration d'une loi facultative visant la création d'un Institut des infrastructures des Premières Nations, et un projet pilote de deux ans a vu le jour pour guider le développement de ce qui pourrait devenir la quatrième institution issue de la LGF.

Institut de la statistique des Premières nations

Les Premières Nations ne font plus partie des comptes publics du Canada depuis le retrait de l'Institut de la statistique des Premières nations de la LGF en 2012. Cette exclusion rend impossible la comparaison de données essentielles relatives aux normes de services et aux dépenses des Premières Nations avec celles d'autres gouvernements. De nombreuses Premières Nations ainsi que le gouvernement fédéral travaillent à une nouvelle relation financière dans le cadre de laquelle serait créé un nouvel Institut de la statistique des Premières nations (« ISPN ») afin de réintégrer les statistiques des Premières Nations à celles du Canada.

Les objectifs de l'ISPN ne sont pas de mettre l'accent sur l'activité de comptabilité nationale, mais plutôt d'examiner les sorties et les entrées. L'ISPN pourrait aider à déterminer les données nécessaires pour évaluer s'il y a ou non diminution de l'écart socioéconomique entre les peuples autochtones et les peuples non autochtones.

Taxe autochtone sur les ressources

Les Premières Nations sont en faveur d'une taxe autochtone sur les ressources (« TAR ») pour s'assurer qu'une compensation adéquate est obtenue lorsque des projets de ressources naturelles se déroulent sur leur territoire traditionnel. La TAR permettrait d'augmenter la fiabilité des recettes pour les Premières Nations, de réduire la dépendance envers d'autres gouvernements, de reconnaître et d'instaurer les droits des Premières Nations et de réduire les coûts administratifs.

La CFPN veille à l'avancement administratif du projet de TAR, à la demande des Premières Nations.



Augmentation des pouvoirs fiscaux des Premières Nations dans le cadre de la nouvelle relation financière

Les pourparlers sur l'augmentation des pouvoirs fiscaux des Premières Nations devraient comprendre la capacité pour les Premières Nations de tirer parti de ces nouvelles sources de recettes.

Pouvoirs de taxation du cannabis par les Premières Nations

Le gouvernement fédéral canadien a adopté la Loi sur le cannabis (le projet de loi C-45) en mars 2017. En septembre 2017, le ministère des Finances a proposé des modifications à la Loi sur l'accise de 2001 afin d'instaurer la taxe d'accise sur le cannabis, soit le montant le plus élevé entre 1 \$ par gramme et 10 % du prix de vente. Dans un cas comme dans l'autre, les pouvoirs de taxation et de réglementation des Premières Nations n'ont pas été pris en compte. Il en découle une possibilité de perte de recettes pour tous les gouvernements, comme dans le cas du tabac.

Depuis mars 2017, la CFPN travaille avec les défenseurs de la cause afin de faire avancer le dossier des pouvoirs de taxation du cannabis par les Premières Nations. La CFPN a soumis des propositions officielles à cet égard en avril et en août 2017. En février 2018, la CFPN a comparu devant le comité sénatorial permanent des peuples autochtones pour présenter une proposition en matière de pouvoirs de taxation du cannabis par les Premières Nations. La proposition a reçu bon accueil, et les similitudes entre les pouvoirs de taxation du tabac et du cannabis par les Premières Nations ont été reconnues.

Le 19 juin 2018, le Sénat a adopté le projet de loi C-45, et le premier ministre a annoncé la date de la légalisation du cannabis, soit le 17 octobre 2018, permettant l'usage récréatif du cannabis au Canada. La CFPN et les défenseurs de la cause au sein des Premières Nations espèrent être bientôt en mesure de mettre en œuvre les pouvoirs de taxation du cannabis.

Vérificateur général des affaires autochtones

Le protocole d'entente portant sur une nouvelle relation financière conclu entre le Canada et l'APN a donné lieu à diverses tables d'exploration. La table portant sur le cadre de responsabilité mutuelle a suscité des discussions au sujet de la création d'un vérificateur général des affaires autochtones. Le CGF prendra part à ces discussions, sur demande.

Certification des organisations de Premières Nations

Les trois institutions issues de la LGF travaillent de concert avec le gouvernement du Canada pour élaborer un nouveau règlement en vertu de l'article 141.1 de la LGF. Ce règlement permettra aux organisations sans but lucratif établies pour offrir des services publics d'obtenir une certification du CGF et de contracter des emprunts auprès de l'APN. Les conseils tribaux, les organismes de santé et d'enseignement de même que d'autres organisations de Premières Nations pourraient ainsi avoir accès à du capital à long terme selon des modalités abordables comparables à celles dont bénéficient les Premières Nations.

Par ailleurs, le travail se poursuit relativement à l'article 141 de la LGF pour faire en sorte que les Premières Nations autonomes et les Premières Nations signataires d'un traité moderne puissent avoir accès aux services du CGF, sur demande.

La direction que nous prenons

Gestion des manquements

- » Élargir le projet pour y inclure 20 Premières Nations
- » Élaborer conjointement avec l'APN et les SAC une politique de gestion des manquements
- » Progresser vers la fonction d'administrateur de la gestion des manquements
- » Offrir des services postérieurs à la certification pour réduire au minimum la gestion des manquements

Services en matière de gouvernance

- » Entreprendre un projet pilote sur les pratiques exemplaires en matière de gouvernance
- » Élaborer des paramètres pour les pratiques exemplaires en matière de gouvernance
- » Concevoir du matériel de formation
- » Offrir une formation aux conseils et aux cadres supérieurs des Premières Nations sur l'autodétermination hors *Loi sur les Indiens*

Services améliorés

- » Travailler au règlement d'adaptation relatif à l'article 141.1 et élaborer les normes et les directives s'adressant aux organisations de Premières Nations sans but lucratif (conseils tribaux et organisations des Premières Nations)
- » Commencer à travailler au règlement d'adaptation relatif à l'article 141 pour les Premières Nations autonomes et les Premières Nations signataires d'un traité moderne
- » Services postérieurs à la certification
- » Élaborer les critères d'admissibilité des SAC relativement à la subvention de 10 ans

Services partagés

- » Poursuivre les efforts auprès des SAC en ce qui a trait à l'importance d'avoir accès à des services partagés pour les Premières Nations nécessitant un soutien professionnel pour fonctionner conformément à la Loi sur l'administration financière en raison de problèmes de capacité découlant de l'emplacement, de la taille de la Nation, etc.
- » Entreprendre un projet pilote
- » Service pouvant éventuellement être offert aux Premières Nations



RAPPORT FINANCIER
2018-2019

Portrait financier de 2018-2019



L'un des avantages

de préparer des états financiers est de raconter l'histoire de nos accomplissements au cours du dernier exercice et de la valeur qu'ils ont apportée à nos clients et à nos parties prenantes. Les états financiers audités permettent une reddition de comptes plus rigoureuse puisqu'ils nécessitent la mise à l'épreuve des contrôles internes et l'évaluation de l'information financière. Depuis sa création, le CGF a toujours reçu des rapports d'audit sans réserve, y compris pour l'exercice écoulé.

L'histoire du CGF au cours du dernier exercice a consisté à élargir ses services de base et sa clientèle, à offrir de nouveaux services et de nouvelles occasions, à adopter une modification législative permettant l'élargissement de sa clientèle et à atteindre un objectif remarquable, soit celui d'aider cinq Premières Nations à se sortir de la situation de gestion par un séquestre-administrateur.

L'expansion des services et les coûts supplémentaires attribuables aux clients sont reflétés dans les états financiers. L'augmentation des dépenses tient principalement à la dotation en personnel (67 %), au projet relatif à la gouvernance (163 %) et à l'élaboration de politiques (32 %). Ces coûts et ces programmes ont été financés à même les recettes provenant de crédits votés d'Affaires autochtones et du Nord Canada. Le projet relatif à la gouvernance a été financé au moyen de fonds obtenus précisément pour ce projet.

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants
pour l'exercice clos le 31 mars 2019





PO Box 10426

777 Dunsmuir Street

Vancouver, BC V7Y 1K3 Canada

Telephone (604) 691-3000

Fax (604) 691-3031

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de gestion financière des Premières Nations (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2019
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables

(ci-après désignés par l'expression « états financiers »).

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Rapport des auditeurs indépendants (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés

Le 19 juin 2019

Vancouver, Canada

État de la situation financière

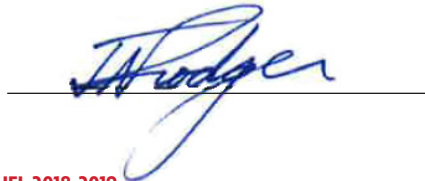
Au 31 mars 2019, avec information comparative pour 2018

	2019	2018
Actif		
Actifs à court terme :		
Trésorerie	4 262 959 \$	3 640 246 \$
Trésorerie soumise à restrictions (note 4)	400 000	200 000
Comptes clients	333 122	75 157
Charges payées d'avance	94 546	48 317
	5 090 627	3 963 720
Dépôts de garantie	82 058	58 643
Immobilisations corporelles (note 2)	410 652	240 387
	5 583 337 \$	4 262 750 \$
Passif et actif net		
Passifs à court terme :		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 394 348 \$	730 154 \$
Remises gouvernementales à payer	2 359	4 804
Recettes reportées (note 3)	3 098 184	2 811 496
Fonds de réserves pour l'intervention (note 4)	400 000	200 000
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 5)	18 434	17 234
	4 913 325	3 763 688
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 5)	8 020	26 454
	4 921 345	3 790 142
Actif net :		
Investi dans les immobilisations corporelles (note 6)	384 198	196 699
Non affecté	277 794	275 909
	661 992	472 608
Engagements et passifs éventuels (note 8)		
Dépendance économique (note 9)		
	5 583 337 \$	4 262 750 \$

Se reporter aux notes annexes.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

 Administrateur

 Administrateur

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, avec information comparative pour 2018

	2019	2018
Recettes :		
Financement provenant des Services aux Autochtones Canada (« SAC »)	10 710 311 \$	7 367 583 \$
SAC – accréditation gouvernementale	611 527	232 449
SAC – projet de l'Initiative sur les partenariats stratégiques (note 7)	–	214 346
Recettes d'intérêts	2 884	1 550
	11 324 722	7 815 928
Dépenses :		
Salaires et avantages	5 128 422	3 074 245
Prestation de services à la clientèle (note 10)	1 306 013	1 386 855
Services intégrés	1 574 266	1 031 057
Élaboration de politiques	1 136 588	862 803
Déplacements	778 180	420 432
Accréditation gouvernementale	611 527	232 449
Honoraires et dépenses des administrateurs	511 285	460 255
Projet de l'Initiative sur les partenariats stratégiques (note 7)	–	214 346
Amortissement	89 057	67 258
	11 135 338	7 749 700
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	189 384 \$	66 228 \$

Se reporter aux notes annexes.

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, avec information comparative pour 2018

	Investi dans les immobilisations corporelles	Non affecté	Total pour 2019	Total pour 2018
	(note 6)			
Solde au début de l'exercice	196 699 \$	275 909 \$	472 608 \$	406 380 \$
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses	(89 057)	278 441	189 384	66 228
Variation nette des investissements dans les immobilisations corporelles (note 6)	276 556	(276 556)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	384 198 \$	277 794 \$	661 992 \$	472 608 \$

Se reporter aux notes annexes.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, avec information comparative pour 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités de fonctionnement :		
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	189 384 \$	66 228 \$
Amortissement, un élément sans effet sur la trésorerie	89 057	67 258
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :		
Comptes clients	(257 965)	5 355
Charges payées d'avance	(46 229)	(9 437)
Dépôt de garantie	(23 415)	(4 638)
Comptes créditeurs et charges à payer	664 194	(1 099 427)
Remises gouvernementales à payer	(2 445)	3 660
Recettes reportées	286 688	910 524
Fonds de réserves pour l'intervention	200 000	200 000
	1 099 269	139 523
Activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(259 322)	(112 970)
Activités de financement :		
Remboursement de capital sur les contrats de location-acquisition	(17 234)	(16 112)
Augmentation de la trésorerie	822 713	10 441
Trésorerie au début de l'exercice	3 840 246	3 829 805
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 662 959 \$	3 840 246 \$
La trésorerie se compose de ce qui suit :		
Trésorerie	4 262 959 \$	3 640 246 \$
Trésorerie soumise à restrictions	400 000	200 000
	4 662 959 \$	3 840 246 \$

Se reporter aux notes annexes.

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

Nature des activités :

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (le « CGFPN ») est une société à gouvernance partagée sans capital-actions qui a été établie en 2005 par le projet de loi C-20, la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (la « Loi »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. En vertu de la Loi, le CGFPN fournit des outils aux Premières Nations pour une gestion financière moderne, afin d'améliorer le climat d'investissement et de promouvoir la croissance économique. Le CGFPN est une organisation à but non lucratif aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, il est exempté du paiement d'impôts.

1. Principales conventions comptables :

Les présents états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada. Les principales conventions comptables sont décrites ci-après.

a) Constatation des recettes :

Le CGFPN a adopté la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés en tant que recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées ou les restrictions abolies.

Les apports non affectés sont constatés en tant que recettes lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut alors en être raisonnablement estimé et son recouvrement raisonnablement assuré.

b) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties sur la durée de vie utile de chaque actif, selon la méthode linéaire, sur le nombre d'années précisé ci-après.

Actif	Nombre d'années
Matériel informatique	de 2 à 5 ans
Améliorations locatives	durée du bail (5 ans)
Mobilier et installations de bureau	10 ans
Matériel de bureau loué aux termes de contrats de location-acquisition	durée du bail (5,5 ans)

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne permet plus au CGFPN d'offrir ses services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle, le cas échéant.

c) Contrats de location :

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou comme contrats de location-exploitation, selon les modalités de chaque contrat. Les contrats de location qui prévoient le transfert au CGFPN des avantages et des risques inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-acquisition.

Notes annexes (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

1. Principales conventions comptables (suite) :

d) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur constatation initiale. Les instruments dérivés autonomes en dehors des relations de couverture admissibles et les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a décidé de les comptabiliser à leur juste valeur. Le CGFPN n'a pas comptabilisé de tels instruments à leur juste valeur.

Les coûts de transaction des acquisitions d'instruments financiers ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur sont portés aux dépenses lorsque celles-ci sont engagées. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût amorti font l'objet d'une évaluation de leur valeur à la fin de chaque exercice pour constater la présence d'indices de dépréciation. Si de tels indices sont présents, le CGFPN détermine s'ils peuvent être à l'origine d'un effet nuisible important sur le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif. Le cas échéant, la valeur comptable de l'actif est ramenée au montant le plus élevé parmi la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif et le montant que le CGFPN s'attend à obtenir en exerçant son droit à toute garantie. Si la situation ou les circonstances devaient s'inverser ultérieurement, la perte de valeur serait résorbée, jusqu'à concurrence de la valeur comptable initiale.

e) Utilisation d'estimations :

La préparation des présents états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs de même que sur le montant des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants comptabilisés des recettes et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations.

f) Montants à payer à des apparentés et opérations entre apparentés :

La présence d'apparentés se vérifie lorsqu'une partie a la possibilité d'exercer, directement ou indirectement et seule ou conjointement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'autre. Des parties sont apparentées lorsqu'elles sont assujetties à un contrôle commun, à un contrôle conjoint commun ou à une influence notable commune. Des parties peuvent également être apparentées par l'entremise de membres de la direction et de membres de leur famille immédiate.

Une opération entre apparentés est une cession d'obligations ou de ressources économiques entre parties apparentées ou la prestation de services par une partie à une autre qui lui est apparentée, sans égard à toute contrepartie éventuelle. Les parties doivent être apparentées avant l'opération. Si elles deviennent apparentées à l'issue de l'opération, cette dernière n'est alors pas considérée comme une opération entre apparentés.

Notes annexes (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

2. Immobilisations corporelles :

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	529 109 \$	359 565 \$	169 544 \$	90 299 \$
Améliorations locatives	301 336	252 709	48 627	28 210
Mobilier et installations de bureau	348 189	172 090	176 099	89 114
Matériel de bureau loué aux termes de contrats de location-acquisition	90 100	73 718	16 382	32 764
	1 268 734 \$	858 082 \$	410 652 \$	240 387 \$

3. Recettes reportées :

Les recettes reportées représentent le financement reçu pour les programmes devant être réalisés au cours de l'exercice à venir.

	Solde au début de l'exercice 2018	Financement reçu	Montant transféré au fonds de réserves pour l'intervention	Montants comptabilisés en recettes au cours de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice 2019
			(note 4)		
Financement de base des SAC : financement fondé sur les services votés et financement de milieu d'exercice (modification n° 9)	1 077 729 \$	11 221 300 \$	(200 000) \$	(9 761 390) \$	2 357 639 \$
SAC – accréditation gouvernementale (modification n° 3)	847 551	-	-	(611 527)	236 024
SAC – Projet pilote de prévention des manquements (modification n° 8)	876 216	247 226	-	(656 383)	467 059
SAC – Immobilisations corporelles (modification n° 6)	-	300 000	-	(282 538)	17 462
Commission de la fiscalité des premières nations – congrès national conjoint	10 000	20 000	-	(10 000)	20 000
	2 811 496 \$	11 808 526 \$	(200 000) \$	(11 321 838) \$	3 098 184 \$

Notes annexes (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

4. Fonds de réserves pour l'intervention :

Au cours de l'exercice, le CGFPN a reçu la somme de 200 000 \$ (200 000 \$ pour l'exercice 2018) au titre du fonds de réserves pour l'intervention. Ce fonds sert à couvrir les coûts admissibles si le CGFPN se trouve dans l'obligation d'intervenir dans les activités d'une Première Nation. Le fonds ne doit pas dépasser 500 000 \$. Au cours de l'exercice, aucune dépense n'a été effectuée sur ce fonds (néant pour l'exercice 2018). Le solde de ce fonds au 31 mars 2019 s'établissait à 400 000 \$ (200 000 \$ pour l'exercice 2018). La trésorerie affectée à ce fonds a été comptabilisée séparément à titre de trésorerie soumise à restrictions.

5. Obligations découlant de contrats de location-acquisition :

En mars 2015, le CGFPN a conclu un contrat de location-acquisition pour l'achat de matériel de bureau. Ce contrat arrive à échéance en août 2020. Les paiements minimums futurs pour chaque exercice se terminant le 31 mars sont présentés ci-dessous.

2020	19 656 \$
2021	8 156
	27 812
Moins le montant représentant l'intérêt au taux annuel de 6,75 %	1 358
	26 454
Moins la tranche échéant à court terme	18 434
	8 020 \$

6. Actif net investi dans les immobilisations corporelles :

a) L'actif net investi dans les immobilisations corporelles est calculé de la façon suivante.

	2019	2018
Immobilisations corporelles	410 652 \$	240 387 \$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	(26 454)	(43 688)
	384 198 \$	196 699 \$

b) L'évolution de l'actif net investi dans les immobilisations corporelles est calculée de la façon suivante.

	2019	2018
Variation nette des investissements dans les immobilisations corporelles :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	259 322 \$	112 970 \$
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	17 234	16 112
	276 556 \$	129 082 \$

Notes annexes (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

6. Actif net investi dans les immobilisations corporelles (suite) :

c) Insuffisance des recettes par rapport aux dépenses :

	2019	2018
Amortissement des immobilisations corporelles	(89 057) \$	(67 258) \$

7. Dépenses relatives à l'Initiative sur les partenariats stratégiques :

L'Initiative sur les partenariats stratégiques a généré des recettes et des dépenses s'établissant à 214 346 \$ pour l'exercice 2018 qui sont attribuables aux coûts engagés relativement au projet du comité de direction de la Coalition de Premières Nations pour les grands projets. Le 28 mars 2017, le projet du comité de direction de la Coalition est devenu une entité distincte, soit la First Nations Major Projects Coalition Society. Aucune recette et aucune dépense n'ont été engagées pour ce projet au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

8. Engagements et passifs éventuels :

a) Contrats de location-exploitation

Le CGFPN loue ses locaux en vertu d'un bail de location-exploitation venant à échéance entre 2020 et 2030. Il est tenu de faire les paiements de location ci-dessous, qui comprennent sa part proportionnelle des coûts de fonctionnement et des impôts fonciers. De plus, le CGFPN a des engagements en vertu d'un contrat de location-exploitation pour du matériel venant à échéance entre 2020 et 2025.

2020	1 007 298 \$
2021	1 124 472
2022	1 163 839
2023	1 200 102
2024	1 133 597
Par la suite	5 531 722
	11 161 030 \$

Les paiements minimums futurs pour chaque exercice se terminant le 31 mars sont présentés ci dessous.

b) Passifs éventuels

Il arrive que le CGFPN participe ou soit partie à certaines actions en justice à l'origine d'incertitudes et pouvant entraîner des pertes significatives. L'issue de ces actions et les montants qui pourraient devoir être versés par la suite, le cas échéant, ne peuvent être établis. En conséquence, seules les réclamations pour lesquelles un paiement est jugé probable et dont le montant peut être raisonnablement estimé ont été comptabilisées dans les états financiers en tant que passif.

Notes annexes (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

9. Dépendance économique :

La poursuite des activités du CGFPN dépend du financement continu des SAC pour offrir ses programmes. Le CGFPN et les SAC ont conclu une entente de financement pluriannuelle échéant en 2022 qui offre une certitude à l'égard de la disponibilité du financement dans l'avenir.

10. Prestation de services à la clientèle :

La prestation de services à la clientèle comprend des coûts directs liés aux demandes d'examen de certification et d'examen des lois sur l'administration financière des clients. Elle comprend également les services de soutien offerts aux Premières Nations dans le cadre du processus d'élaboration des lois sur l'administration financière et de l'instauration de systèmes de gestion financière. Les coûts indirects comme les salaires et les frais administratifs ne sont pas affectés aux fins de la présentation des états financiers.

11. Risques financiers et concentration du risque :

Le CGFPN juge qu'il n'est pas exposé de manière significative au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de marché ni au risque de crédit en raison de ses instruments financiers.

Le risque de liquidité découle de l'incapacité éventuelle du CGFPN à satisfaire à ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le CGFPN gère ce risque en surveillant ses besoins de fonctionnement. Le degré d'exposition au risque n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

12. Information comparative :

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des présents états financiers. Ces reclassements sont sans incidence sur les résultats de l'exercice précédent.

Conseil de gestion financière des Premières Nations


Siège social :


100 rue Park Royal, bureau 300
West Vancouver (Colombie-Britannique)
V7T 1A2


Sans frais : 1-877-925-6665


Téléphone : 604-925-6665


Télécopieur : 604-925-6662

 fnfmb.com/fr

 FNFMB

 FNFMB

 FNFMB

 FNFMB





First Nations
**FINANCIAL
MANAGEMENT
BOARD**

**LE CONSEIL
DE GESTION
FINANCIÈRE** des
Premières Nations



Siège social, situé à Vancouver :

100 rue Park Royal, bureau 300
West Vancouver (Colombie-Britannique) V7T 1A2

Bureau de Winnipeg :

125 Garry Street, bureau 850
Winnipeg (Manitoba) R3C 3P2

Bureau d'Ottawa :

170 Laurier Ave W, bureau 608
Ottawa (Ontario) K1P 5V5

Bureau de Montréal :

1410 rue Stanley, bureau 1015
Montréal (Québec) H3A 1P8